



La Biosécurité en élevage bovin

Episode 8 : Bâtiments

A chaque stade de leur vie, les animaux doivent avoir un logement adapté et facilement nettoyable pour garantir leur bonne santé.

Surface de vie et/ou nombre de logettes ou de niches à veaux adéquats (cf. réglementation ou recommandations en vigueur)

1 place à l'auge pour 1 animal

Logement adapté

Bonne aération pour le renouvellement de l'air

Contention adaptée

Les différentes espèces peuvent faire circuler des pathogènes entre elles. Selon le contexte, il est préférable qu'elles soient dans des **bâtiments (et pâtures) différents**.

Les bâtiments abritant les animaux constituent la **zone d'élevage**. L'accès doit donc être limité aux personnes nécessaires uniquement. Un **lave-bottes ou pétiluve** est à prévoir à l'extérieur du bâtiment. A l'entrée, prévoir un point d'eau pour se **laver les mains**.



Les bâtiments d'élevage sont à **entretenir** pour maintenir une bonne hygiène et une faible pression des pathogènes : curage et nettoyage réguliers, abords rangés etc. Une **désinfection** peut être réalisée si besoin et selon le contexte sanitaire de l'exploitation. Il est **indispensable de nettoyer avant de désinfecter**. Un bon nettoyage vaut mieux qu'une mauvaise désinfection.

Les locaux spécifiques ci-dessous ainsi que les logements des veaux doivent être nettoyés et désinfectés **après chaque utilisation / chaque lot**.



Plus ces étapes d'entretien sont réalisées rapidement une fois les locaux vides, meilleur sera le **vide sanitaire**.

Certains locaux spécifiques doivent être prévus et **distincts** :

→ Box de vêlage

Le **vêlage** est un moment critique pour la mère et le veau. Il est nécessaire de faire naître le veau, qui n'a alors aucune immunité, dans un **endroit propre**.



→ Infirmerie

Un **animal malade** peut être excréteur de pathogènes ou plus sensibles aux risques de contamination. Il doit être **isolé** dans un local propre.

→ Quarantaine

L'arrivée d'un animal représente le risque principal d'introduction de maladies. Une bonne quarantaine est donc **INDISPENSABLE**, c'est-à-dire un lieu d'isolement sans contact possible avec le reste du troupeau. Pour rappel, les animaux doivent rester isolés jusqu'à réception des résultats d'analyses de la prise de sang d'achat.



→ Aire de chargement / déchargement

Pour limiter l'accès des marchands aux bâtiments d'élevage et aux parcs, il est recommandé d'avoir une **aire de chargement/déchargement**.